



LA SAUVEGARDE
de
L'ANJOU



Vendée Nature Environnement
Fédération départementale des associations
de protection de la nature et de l'environnement

Communiqué de presse

22 mars 2017

Pesticides : des arrêtés préfectoraux pour protéger le public vulnérable

Suite à une instruction technique de 2016 de la Direction Générale de l'Alimentation du ministère de l'Environnement (DGAL), les préfets des 5 départements des Pays de la Loire ont pris dernièrement des arrêtés pour réglementer l'épandage des pesticides à proximité de bâtiments recevant du public fragile dit "vulnérable". Réactions de FNE Pays de la Loire et de ses fédérations départementales.

Un arrêté préfectoral pour chacun des 5 départements

Entre fin décembre 2016 et février 2017, les 5 préfets des départements de la région des Pays de la Loire ont chacun signé un arrêté réglementant l'épandage de produits phytosanitaires agricoles à proximité de bâtiments recevant du public vulnérable. Sont ainsi concernés les écoles, crèches, centres de loisirs, maisons de retraite, hôpitaux ou encore les établissements recevant des personnes handicapées. Leur rédaction est pratiquement semblable ce qui permet aux acteurs des territoires concernés d'en avoir une lecture simplifiée et de pouvoir les appliquer sans hésiter.

Une avancée qui répond à une demande sociétale et à de vrais enjeux

Les conséquences sanitaires des pesticides sont devenues une préoccupation sociétale majeure. Au printemps 2016, FNE Pays de la Loire avait poussé les services de l'État à mettre en application la consigne de la DGAL et donc à rédiger des arrêtés protecteurs. Comme le souligne Jean-Christophe GAVALLET, président de FNE Pays de la Loire, "*nous avons été entendus et le calendrier annoncé alors a été tenu. Nos associations ont participé aux phases de consultation publique et ont essayé de pousser encore plus pour une meilleure protection des personnes vulnérables*".

Une mise en œuvre à surveiller et des objectifs à atteindre

Pour Yves LE QUELLEC, président de Vendée Nature Environnement, "*il reste aujourd'hui, alors que le printemps est arrivé, à mettre en application ces nouvelles règles. Il faut que les agriculteurs respectent les distances ainsi que les horaires d'épandages et ce afin de limiter la pollution de l'air par les pesticides et protéger la santé des enfants et des personnes fragiles*". FNE Pays de la Loire et ses fédérations départementales demandent à ce que les services de l'État suivent la bonne mise en pratique de ces arrêtés et qu'un bilan soit fait à la fin de l'année pour voir si les objectifs de protection de la population ont été atteints.